

## **[Le Comité syndical](#)**

Le Comité Syndical est l'assemblée délibérante du SIEGE, disposant du pouvoir de décision dans l'ensemble des domaines d'intervention du SIEGE, et principalement en matière budgétaire et statutaire.

Il est actuellement composé de 675 délégués à voix délibérative, représentant chacune des communes (et des communes déléguées regroupées au sein des communes nouvelles).

Le Comité Syndical se réunit a minima 3 fois par an pour les sessions et le débat d'orientations budgétaires.

Ses travaux sont retranscrits dans les procès-verbaux téléchargeables dans la rubrique « [Publications](#) ».

Voir aussi

[Les PVs du Comité syndical](#)